



Pièces recevables lors d'une

Par Soleil33

Bonjour,

je reviens sur le forum car besoin de nouveau des éclairages sur la m[^]me situation (harcèlement moral, psychologique).
Mon amie a déjà porté plainte 3 fois contre son ex-conjoint car il menaçait de se tuer en voiture avec les enfants, il l'a embrassé de force et message où il dit qu'il lui enverrai des hommes pour des rapports sexuels. Bref.

Depuis il continue ses messages insultants. Il ne la lâche pas. De la vraie persécution.

Elle garde tous les messages provocateurs, rabaissants, insultants, vocaux haineux, les a transférés à son avocate.
Seront-ils recevables lorsque l'affaire sera traitée alors qu'ils sont reçus après le dépôt de plainte? Faut-il tous les transférer à la gendarmerie au fur et mesure?

Merci d'avance de votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Elle doit se faire aider par plus compétent qu'un forum.

Elle doit appeler le 3919.

Et bloquer le numéro de cet ex harceleur, inutile de cumuler les messages, si elle en a déjà plusieurs, elle pourra les faire authentifier par huissier.

Et vous devriez continuer sur la même discussion.